

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Mars 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	23
représentés	3
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS, Aurélien BERTHOD-BLANC, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI (Adjoint), Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES (arrive à 19h13), Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Nicolas DEVAUX, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Antoine SEIGLE-FERRAND, Roland CHAILLON, Catherine WYCZTAK, Nicole CHOULOT, Marie Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Catherine CATHENOZ représentée par Dominique BONNET
Joël MOUREAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC
Pascal PINGLIEZ représenté par Nicolas DEVAUX

Absente : Claire PROST-JACQUOT

Secrétaire de séance : Marie-Line LANG JANOD

Convocation : 25 février 2022

n° 36

Objet : Attribution d'une subvention à la protection civile dans le cadre du soutien au peuple ukrainien

VU la note de synthèse n° 2022-033 élaborée en application de l'article L 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 4 mars 2022,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs jours l'Ukraine, l'Association des Maires et des Présidents d'intercommunalité du Jura (AMJ) et la Protection Civile du Jura, sensibles à cette situation tragique et aux drames humains qu'elle engendre, appellent, ensemble, à la solidarité jurassienne pour soutenir la population ukrainienne,

CONSIDERANT que dans le cadre de la solidarité nationale, l'AMJ et la Protection Civile s'associent afin de proposer une solution logistique de collecte et d'acheminement des dons sur place. Il s'agit d'apporter une réponse immédiate aux besoins urgents des populations déplacées en leur fournissant et acheminant du matériel de première nécessité ainsi que du matériel de secours.

CONSIDERANT qu'il est proposé aux communes qui le souhaitent de récupérer les dons matériels de logistique, d'hygiène et de secours, qui seront acheminés en Ukraine par la protection civile,

CONSIDERANT que pour assurer cette mission de solidarité, l'AMJ et la Protection Civile du Jura invitent l'ensemble des communes et intercommunalités du Jura à contribuer et à relayer l'appel à la générosité publique via le site : <https://don.protection-civile.org> ou par virement sur le compte bancaire suivant :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 1000 € à la protection civile pour permettre aux équipes d'acheminer les collectes de dons en matériels en Ukraine.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET